

Initiatives ministérielles

Je ne suis pas paranoïaque au sujet du commerce de l'eau avec les États-Unis, mais je crois que nous devrions obtenir quelque chose en retour, ce qui n'est pas le cas en ce moment.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je veux seulement dire quelques mots au sujet de la mesure législative à l'étude, c'est-à-dire le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest.

J'ai deux observations générales à formuler. Je veux tout d'abord dire que je partage les préoccupations du député de Broadview—Greenwood au sujet des exportations d'eau.

Il existe en Colombie-Britannique un certain nombre de projets en vue d'exporter de l'eau, notamment un plan appelé North American Water and Power Alliance. C'est presque de la science-fiction que cette histoire de submerger la faille des Rocheuses. On inonderait une partie de ma circonscription.

Je partage les préoccupations du député parce que je pense que c'est le genre de projet dont rêve quelqu'un aux États-Unis. Si nous ne faisons pas preuve de prudence, je crains que notre gouvernement ne tombe en quelque sorte dans une embuscade ou, du moins, qu'il opte pour la mauvaise solution, ce qui pourrait nous causer un préjudice très grave. Il importe donc de signaler cette question à l'attention du gouvernement et de la population canadienne.

Il y a aussi un autre projet juste au nord de Kamloops dont on entend beaucoup parler et auquel mon collègue, le député de Kamloops, a fait allusion à plusieurs reprises à la Chambre. L'eau semble être une ressource naturelle particulière qui préoccupe beaucoup les gens. Nous nous intéressons à nos forêts et à notre poisson, mais l'eau est une question très émotive, et nous voulons nous assurer que le gouvernement en est conscient.

Mon second point a trait aux Territoires du Nord-Ouest. Le projet de loi dont nous discutons est fondamentalement une mesure positive, du fait qu'il crée une autorité locale et confie au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest des responsabilités plus grandes en ce qui a trait à l'administration de questions locales, notamment l'eau. Nous appuyons cette mesure.

J'aimerais présenter la perspective de la Colombie-Britannique et faire une suggestion au gouvernement. L'eau n'a rien à voir avec les frontières artificielles que nous traçons sur les cartes. Je songe en particulier à la

rivière de la Paix qui va de la Colombie-Britannique, au nord de ma circonscription, jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest, en passant par l'Alberta. Des rapports laissent entendre que nous commençons à peine à entrevoir les effets très négatifs de ce qu'on appelle le barrage WAC Bennett, sans parler des conséquences environnementales de la création du vaste plan d'eau du lac Williston.

D'aucuns laissent entendre, notamment dans les régions de Dawson Creek, Fort St. John et Mackenzie, que la création de ce large plan d'eau entraînera des changements climatiques importants. De même, les eaux qui s'écoulent en aval, dans la rivière de la Paix subissent l'influence du barrage WAC Bennett, ce qui a des conséquences à cet endroit et en entraînera plus tard dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'exhorte le gouvernement ainsi que le comité, lorsque celui-ci étudiera cette mesure législative, à entendre des témoins. La comparution de témoins devant les membres du comité constituera une excellente occasion d'entendre des arguments techniques quant à l'importance de cette mesure législative.

Il y aurait lieu non seulement d'inviter des représentants des Territoires du Nord-Ouest mais aussi des gens de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui sont à même de constater les conséquences de cette initiative. Comme vous le savez, l'ancien gouvernement de la Colombie-Britannique voulait créer un autre barrage au site C sur la rivière de la Paix, mais je pense que celui-ci ne s'est absolument pas préoccupé des répercussions qu'aurait ce projet en aval.

Je prie aussi le comité chargé d'étudier ce projet de loi de convoquer des représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui a mené des études et qui a des raisons d'être préoccupé par ce que les autorités peuvent faire dans notre province. Cette mesure aura aussi des conséquences en Alberta et, plus tard, dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'espère que le gouvernement jugera pertinent d'inviter ces personnes à comparaître devant le comité. Ce serait là une excellente occasion d'entendre leurs points de vue parce que, comme je l'ai dit au début de mes observations, nous voulons tous que, dans la mesure du possible, l'eau puisse circuler librement et sans restriction. Par conséquent, lorsque des projets semblables sont élaborés, ceux-ci doivent satisfaire à l'évaluation la plus rigoureuse possible.